



CONSULTATION RÉGIONALE
pour l'Asie du Nord et du Sud-Est
Juillet 2014

CONSULTATION RÉGIONALE TOKYO, 23 ET 24 JUILLET 2014

RÉSUMÉ DES COPRÉSIDENTS

En prévision du Sommet humanitaire mondial, la consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est s'est tenue à Tokyo au Japon les 23 et 24 juillet 2014. Celle-ci a été coorganisée par le Gouvernement du Japon, le Gouvernement de l'Indonésie et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). Dans l'esprit de l'approche multipartite du Sommet, la consultation a rassemblé environ 140 participants issus de 16 pays d'Asie du Nord et du Sud-Est¹, qui représentaient des États membres, des organisations de la société civile locales, régionales et internationales, des communautés touchées, des agences des Nations Unies, des organisations régionales, le secteur privé, des institutions universitaires, ainsi que des observateurs issus de six pays ayant déjà organisé des consultations dans le cadre du Sommet humanitaire mondial ou s'apprêtant à le faire². La consultation s'est articulée autour des quatre thèmes du Sommet, ainsi que de différentes problématiques recouvrant plusieurs thèmes.

Les participants ont déclaré leur volonté de coordonner leurs efforts dans l'éventualité d'une crise humanitaire majeure en Asie. Ils ont reconnu l'importance d'une collaboration plus étroite entre les différents acteurs, notamment les populations touchées, leurs gouvernements et forces militaires, les agences internationales, le secteur privé, les organisations de la société civile et d'autres, pour une intervention collective et coordonnée plus solide et plus efficace en réponse aux besoins des populations touchées.

Les participants ont convenu que pour un véritable relèvement économique, l'action humanitaire doit s'écarter de la perception des populations touchées comme des victimes recevant la charité pour privilégier l'investissement dans l'autonomisation de ces populations, afin de leur permettre de vivre dans la dignité. L'importance de la sécurité humaine a par ailleurs été soulignée.

Les participants ont mis en exergue la nécessité d'un renforcement rapide de la cohérence entre le Sommet humanitaire mondial et les autres processus mondiaux d'ici à mai 2016, à savoir la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe en 2015, l'Assemblée générale en 2015, au cours de laquelle les objectifs de développement durable, qui succèdent aux objectifs du Millénaire pour le développement, doivent être adoptés, et les Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2014 et 2015.

Les participants ont exprimé leur reconnaissance aux coprésidents et aux membres du Comité de pilotage régional pour l'organisation d'un processus de consultation inclusif et pour la réunion tenue à Tokyo.

Les principales conclusions et recommandations formulées par les participants dans le cadre de la consultation régionale sont synthétisées ci-dessous.

1. Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Thaïlande, Timor-Oriental et Viet Nam.

2. Australie, Côte d'Ivoire, Hongrie, Nouvelle-Zélande, Suisse et Turquie.

Efficacité humanitaire



CONCLUSIONS

- L'action humanitaire est l'expression d'une solidarité nationale, régionale et mondiale.
- L'action humanitaire est une responsabilité partagée : le rôle de chaque acteur doit être clairement défini et les gouvernements doivent assurer l'encadrement global des interventions.
- Toute nouvelle réflexion concernant l'action humanitaire doit être centrée sur l'inclusion et l'autonomisation des communautés locales et de leurs représentants afin de leur permettre d'intervenir de manière plus efficace.
- La responsabilité vis-à-vis des populations touchées ainsi que le respect des principes humanitaires d'impartialité, de neutralité, d'humanité et d'indépendance sont fondamentaux pour une action humanitaire efficace.
- Les écarts en termes de financement entre les interventions humanitaires et le développement doivent être comblés à tous les niveaux.

RECOMMANDATIONS

(a) Cadres légaux nationaux et internationaux

- Les gouvernements devraient développer des cadres légaux complets en matière d'action humanitaire en s'appuyant sur les bonnes pratiques et en intégrant de manière plus systématique la réduction des risques de catastrophe, la préparation aux catastrophes, l'intervention et le relèvement que cela n'est actuellement le cas dans la plupart des pays. Ces cadres légaux devraient par ailleurs couvrir la multiplicité des intervenants, des niveaux d'intervention et des paramètres pertinents.
- Les acteurs humanitaires, notamment les organisations régionales et internationales, devraient collaborer avec les gouvernements afin de mettre en place des cadres de coordination, de planification et d'intervention intégrés et inclusifs au niveau national. Les mécanismes de coordination internationaux (c'est-à-dire les groupes sectoriels) devraient être subordonnés aux mécanismes nationaux et infranationaux encadrés par les gouvernements.
- Les pays et les agences donateurs devraient respecter la manière dont les pays touchés par des catastrophes demandent ou acceptent l'assistance internationale et adapter leurs procédures en conséquence.
- Les Nations Unies et les autres organisations internationales doivent réexaminer leurs rôles face à l'évolution du contexte humanitaire et reconnaître le rôle prioritaire à jouer par les acteurs nationaux et locaux en matière d'intervention humanitaire.

- Les Nations Unies et les autres organisations internationales doivent intensifier leurs efforts afin de garantir que leurs structures ne renforcent pas le fossé entre action humanitaire et développement.
- Les participants au Sommet humanitaire mondial de 2016 devraient envisager de faire de la responsabilité un principe humanitaire.

(b) Compte-rendu

- L'amélioration du compte-rendu par tous les intervenants est nécessaire afin d'obtenir une image plus précise des mécanismes de financement et d'assistance humanitaires. Pour ce faire, il sera nécessaire de clarifier les avantages du compte-rendu. Le compte-rendu doit couvrir :
 - les donations du secteur privé, y compris sous la forme de biens et/ou de services ;
 - les ressources reçues via les canaux nationaux ; et
 - les transferts de fonds et autres ressources reçus via les réseaux de personnes déplacées.

(c) Financement et responsabilité

- La nécessité de respecter les principes et les bonnes pratiques de l'action humanitaire doit être réaffirmée.
- Tout comme les donateurs demandent que les acteurs humanitaires rendent des comptes quant à leurs programmes, un cadre ouvert et transparent de doit être mis en place afin de contrôler le respect par les donateurs des principes du Good Humanitarian Donorship.

Réduction de la vulnérabilité et gestion des risques



CONCLUSIONS

- Les États membres doivent intensifier leurs efforts afin de gérer les catastrophes et les risques de catastrophe transfrontaliers, en travaillant à tous les niveaux de la société. Les gouvernements doivent veiller à prendre les mesures nécessaires et à allouer les ressources requises afin de renforcer la résilience des communautés face à des chocs récurrents.
- Les gouvernements et les acteurs humanitaires doivent collaborer de manière plus intensive et systématique au renforcement des capacités des collectivités, y compris des groupes vulnérables (notamment les personnes âgées et les personnes handicapées) en investissant dans des approches participatives de réduction des risques de catastrophe et en reconnaissant l'importance du rôle des femmes dans l'encadrement de l'action humanitaire.

- Des éléments de preuve concrets, notamment des analyses de risque et des statistiques concernant les dommages/pertes subis, sont nécessaires afin d'informer les politiques et les actions en matière de réduction des risques de catastrophe.
- Des liens plus solides doivent être établis avec les processus clés pour l'après-2015, notamment la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe de 2015, afin de garantir un meilleur alignement entre, d'une part, les approches et les actions des acteurs chargés de l'intervention humanitaire et du développement et, d'autre part, la réduction des risques de catastrophe.
- Une meilleure préparation aux méga-catastrophes est nécessaire dans la région, de même qu'une définition plus claire des rôles et des responsabilités face à ces dernières.
- La planification des scénarios de risque exige une collaboration plus étroite, notamment entre les acteurs humanitaires, la communauté scientifique et le secteur privé, afin de prendre en compte le risque croissant de nouveaux défis complexes et croisés, notamment en cas de catastrophes nucléaires, de problèmes technologiques ou encore d'épidémies.
- L'implication des enfants et des jeunes et l'inclusion de leurs perspectives sont requises afin de faire face aux défis futurs.

RECOMMANDATIONS

- Tous les intervenants devraient appuyer la mise en place d'une position commune concernant la relation entre les différents processus intergouvernementaux planifiés d'ici à 2016 et le processus du Sommet humanitaire mondial.
- Tous les intervenants devraient veiller à l'inclusion d'indicateurs spécifiques et mesurables dans les processus de développement et de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, en mettant l'accent sur la réduction de la nécessité d'une intervention humanitaire en cas de catastrophe naturelle.
- Tous les intervenants devraient veiller à rassembler des éléments de preuve plus solides concernant les risques futurs et l'impact économique de ces risques, afin de défendre l'augmentation des investissements en matière de réduction des risques de catastrophe au niveau national, régional et international, notamment en matière de préparation aux catastrophes et d'alerte précoce.
- Il convient de veiller à ce que les acteurs chargés de l'intervention humanitaire, du développement et de l'adaptation au changement climatique mènent conjointement les analyses de risque, la planification, le financement et la défense de leurs causes, afin de mettre un terme au cloisonnement artificiel qui s'est progressivement créé, et de garantir un meilleur alignement des approches et des actions de réduction des risques de catastrophe, notamment en matière de préparation aux catastrophes et d'alerte précoce.
- Il convient enfin de développer des collaborations et des partenariats plus solides, y compris avec le secteur privé, en vue d'améliorer la préparation aux catastrophes et l'intervention.

Transformation par l'innovation



CONCLUSIONS

- L'innovation doit se concentrer sur la préparation aux catastrophes et la réduction des risques de catastrophe ainsi que sur l'intervention immédiate.
- Les systèmes de communication intégrés et résilients face aux catastrophes devraient être renforcés afin de mieux documenter et partager l'information. L'innovation dans ce domaine est déjà très fragmentée : il est nécessaire non pas d'élaborer de « nouvelles » approches, mais plutôt d'en renforcer la cohérence.
- Le risque existe en effet de voir les efforts individuels des donateurs et des acteurs humanitaires ne pas donner lieu à des changements systémiques et généralisés, mais uniquement à des solutions ponctuelles et isolées qui ne sont ni partagées ni diffusées.
- Les acteurs humanitaires ne demandent pas des mécanismes supplémentaires de coordination de l'innovation, mais plutôt un environnement plus propice à la collaboration en matière d'innovation.
- Des mesures incitatives qui favorisent l'innovation et la formation sont nécessaires, de même qu'une plus grande tolérance vis-à-vis de l'échec.
- Les gouvernements et la communauté humanitaire doivent exploiter le rôle émergent des organisations régionales dans l'intervention humanitaire pour l'enregistrement et la diffusion des connaissances et de l'expertise en matière d'innovation.

RECOMMANDATIONS

- (a) Mise en place de forums, de cadres de réglementation et de mécanismes de financement dans la région**
- **Forums** : Utilisation des organisations régionales (ou similaires) pour la création d'un réseau régional de partage des connaissances et de l'expertise en matière d'innovation et pour la convocation de forums régionaux permettant la présentation, le partage et la reconnaissance des innovations.
 - Création d'un journal humanitaire régional consacré à l'innovation afin de garantir le partage de l'information concernant les avancées en matière d'innovation humanitaire.
 - **Cadres de réglementation** : Mise en place d'un cadre de réglementation régional couvrant les principes et la déontologie à respecter en matière d'innovation.
 - **Mécanismes de financement** : Mise en place de fonds humanitaires pour l'innovation au niveau national et/ou régional, à partir des budgets existants pour la recherche et le développement et l'innovation de tous les acteurs et organisations. Il est proposé d'allouer un minimum de 0,25 % de ces budgets aux Centres de soutien aux opérations locaux et un minimum de 1 % aux organisations internationales et aux gouvernements.



(b) Partenariats

- Favorisent proactivement l'innovation, notamment à travers l'appui de la recherche et du développement en matière humanitaire, la collaboration avec des acteurs pertinents internes et externes au système humanitaire, et la mise en place de mesures incitatives qui encouragent les investissements du secteur privé.

Réponse aux besoins des personnes en situation de conflit

**CONCLUSIONS**

- Les populations touchées par des conflits ont besoin de sécurité et d'espoir. L'action humanitaire doit répondre à ces besoins.
- La nécessité pour les acteurs humanitaires d'ouvrir un dialogue tant avec les forces armées officielles qu'avec les acteurs armés non étatiques doit être respectée, conformément aux principes humanitaires acceptés internationalement.
- Les communautés locales et leurs représentants doivent être pris en compte dans l'évaluation des besoins humanitaires dans les situations de conflit.
- Il est prioritaire de construire la confiance entre ceux qui s'efforcent d'apporter une assistance et ceux qui sont en mesure de faciliter cette assistance.
- Les approches historiques et actuelles des relations entre civils et militaires dans les situations de conflit doivent être mieux comprises par les acteurs humanitaires.
- Il convient de mettre plus largement l'accent sur l'importance du renforcement de l'accès à l'information pour les migrants et les autres populations touchées par des conflits.
- Les organisations locales de la société civile doivent être appuyées par les organisations internationales afin de favoriser la coordination entre les acteurs civils et les forces militaires nationales dans des contextes de conflit spécifiques, lorsque ces dernières possèdent un avantage comparatif, par exemple lorsque l'accès aux populations touchées fait l'objet de restrictions pour les acteurs humanitaires internationaux.

RECOMMANDATIONS**(a) Lignes directrices**

- Des lignes directrices régionales devraient être développées pour la coordination entre civils et militaires dans les situations de conflit, en s'appuyant sur la pratique internationale.

- Des investissements correspondants devraient être réalisés pour la formation et le renforcement des capacités tant des acteurs humanitaires que militaires, afin de permettre une meilleure compréhension mutuelle de leurs rôles et responsabilités respectifs.

(b) Dispositions légales

- Le développement de conventions régionales pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées et aux migrants devrait être proposé pour inclusion dans le rapport du Secrétaire général pour le Sommet humanitaire mondial de 2016.

(c) Renforcement des capacités institutionnelles

- Les institutions et les réseaux régionaux existants pour la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix devraient être renforcés, élargis et dotés de ressources adéquates.

(d) Interactions

- Les organisations humanitaires devraient créer des occasions d'interaction avec les militaires au plus haut niveau possible. Des programmes d'échanges au niveau régional devraient être organisés et facilités entre les rangs les plus élevés de la chaîne de commandement militaire et des organisations humanitaires en vue du partage des expériences et des bonnes pratiques en matière de promotion du respect du droit humanitaire international.